





3. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 540, rue Édouard se résume comme suit :
  - 3.1 L'immeuble est situé dans la zone industrielle portant le numéro I1031 (secteur à l'ouest de la rue Robinson Sud et de part et d'autre des rues Rutherford et Édouard);
  - 3.2 La demande vise à permettre l'agrandissement de l'usage centre de tri, faisant partie de la classe d'usages « Iprim », et ce, bien que l'usage soit dérogatoire;
  - 3.3 La demande vise à permettre l'installation d'enseignes conformes à la réglementation en vigueur pour la zone, et ce, bien que l'usage soit dérogatoire;
  - 3.4 Le régime des droits acquis prévus au Règlement numéro 0663-2016 de zonage en vigueur s'applique pour la propriété.

#### 4. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone industrielle concernée I1031 telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située secteur à l'ouest de la rue Robinson sud et de part et d'autre des rues Rutherford et Édouard,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 1<sup>er</sup> mai 2025.

